



ASSOCIATION PLANETE-ADOS

Collège Paul Eluard. BP 96. 84503 Bollène cedex.

Téléphone : 04.90.30.89.58 / 06.09.93.24.56

Charte du Réseau

Ce texte s'adresse aux adultes directement impliqués dans le fonctionnement de Planète-Ados.

Les membres actifs de l'association PLANETE-ADOS, professionnels, représentants des familles, adhérents et représentants des institutions, concernés par la zone de recrutement des 3 collèges du canton et du lycée de Bollène - territoire retenu en première intention- se sont réunis en réseau de veille et d'accompagnement des jeunes.

Cette dynamique coopérative s'exerce, sur la population d'adolescents correspondant au recrutement des élèves des établissements scolaires. Elle concerne la tranche d'âge de 11 à 18 ans, le statut de collégien puis de lycéen et de jeune en apprentissage se prêtant, en effet, dans la durée, à un travail suivi.

Dans la tranche des 18-25 ans, l'association peut également être présente dans la mesure où le jeune n'est pas autonome.

Le réseau se comporte comme un dispositif de concertation, de mise en commun des moyens et des compétences et de coordination des objectifs.

Il travaille en partenariat avec les familles et les structures existantes.

La réflexion qui le fonde est la rencontre des adultes dans l'analyse de la situation de la jeunesse, la vision de leur rôle, les fondamentaux sur lesquels s'appuyer. Il participe ainsi à donner du sens aux actions.

Par la présente CHARTE,

Les membres actifs du réseau, professionnels, personnels et bénévoles, responsables d'association dont les tâches comportent un travail impliquant un contact avec les jeunes:

1. Ont présent à l'esprit, que, dans toutes leurs interventions auprès des jeunes qui leurs sont confiés, ils prennent pleinement part à leur construction et à l'acquisition de leur autonomie.
2. Cette construction s'effectue principalement dans 5 dimensions progressivement et simultanément complétées:
 - La santé.
 - L'évolution physique et psychologique dans le respect des valeurs humaines.
 - L'acquisition d'un savoir.
 - La richesse de la pensée dans le cadre de la laïcité.
 - La vie sociale, avec ses règles.

Les adultes concernés sont chargés au côté des parents d'établir les jeunes dans leurs dimensions personnelle et citoyenne.

3. Ils s'engagent à avoir des pratiques semblables et coordonnées, s'appuyant, tant sur les outils de formation, protocoles, recommandations et directives mises à leur disposition et à celle du réseau par les institutionnels membres de droits, que sur les savoirs de personnes ressources, intervenants extérieurs sollicités en cas de besoin, après avis des adhérents, par le bureau ;
4. A participer aux actions de prévention, de formation, d'éducation et de suivi proposées par le réseau ou sollicitées par les institutionnels, ou les correspondants, dans le cadre d'une optimisation des réponses à apporter à la population concernée ;
5. A participer aux démarches d'évaluation des actions dans le but d'en améliorer l'efficacité et la pertinence ;
6. A informer, jeunes et parents des nature, but et fonctionnement du réseau et de la nécessité de l'accord parental dans le partage entre professionnels tenus au secret, à des fins de prise en charge, d'informations confidentielles, l'exploitation d'enquêtes ou de données s'effectuant par ailleurs, dans l'anonymat ;
7. A ne pas utiliser leur participation directe ou indirecte au réseau, à des fins de promotion, de publicité, de clientélisme et au prosélytisme.

La publicité ne peut s'exercer que dans le cadre de la communication du réseau. Elle fournit alors les informations nécessaires à son bon fonctionnement, elle publie son organigramme, la liste des tâches qui lui incombent et celle des services qu'il assure ou toutes autres annonces obligatoires dans le respect des règles du droit.

8. L'adhésion des membres actifs se fait sur demande. Après avoir pris connaissance de la présente « charte du réseau », du règlement intérieur, des statuts du réseau, les professionnels, représentants des parents, adhérents de l'association formalisent leur adhésion en signant leur carte de membre. Elle est délivrée en même temps qu'un texte de la charte, par PLANETE-Ados.
9. La sortie des professionnels, représentants ou adhérents est soit volontaire soit décidée par le bureau de l'association en cas de non respect de la « charte ».
10. L'ensemble des membres actifs et tous les intervenants, dans le cadre du réseau, adhèrent à cette Charte.